



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 4624

Texte de la question

M. Gerard Jeffray attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés rencontrées par de nombreux Français vivant à l'étranger pour recueillir toutes les informations qui leur sont nécessaires au moment de leur départ pour l'étranger et de leur retour en France en ce qui concerne l'étendue de leurs droits et les démarches à accomplir dans certains domaines : assurance maladie, retraite, service national, exercice du droit de vote, validation du permis de conduire, etc. Nos compatriotes expatriés ou détachés à l'étranger jouent un rôle essentiel pour le rayonnement de la France dans le monde et leurs démarches mériteraient d'être simplifiées. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir indiquer les mesures que le Gouvernement pourrait prendre - notamment en menant des actions auprès de nos ambassades et consulats à l'étranger - pour faciliter le départ et le retour de ces personnes et de préciser le calendrier selon lequel ces mesures pourraient être mises en œuvre.

Texte de la réponse

Attentif à la question posée par l'honorable parlementaire, le ministère des affaires étrangères a développé, depuis plusieurs années, une action d'information à l'intention des Français désireux de s'expatrier. Un centre d'accueil et d'information des Français à l'étranger a été créé en 1979 et réalise aujourd'hui à leur intention 114 études par pays sur les conditions de vie sous l'angle pratique et réglementaire. Il édite également le livret du Français à l'étranger, recueil des informations essentielles sur les droits et devoirs de nos compatriotes installés en dehors de nos frontières. Il accueille en outre le public et répond aux questions posées par téléphone ou par courrier sur l'expatriation et le retour en France. En 1992, l'ACIFE a reçu environ 7 000 lettres, accueilli 5 000 visiteurs, répondu à 19 000 appels téléphoniques et vendu 11 000 documents. Ce centre d'accueil a servi de base à la création, en 1993, de la maison des Français de l'étranger qui permet, avec l'aide des services de l'OMI et du ministère du budget, de bénéficier en une seule démarche, en plus du service déjà évoqué ci-dessus, d'informations de nature fiscale et douanière et sur l'emploi à l'étranger. Le groupement des ASSÉDIC de la région parisienne y tient également une permanence sur l'assurance chômage à l'étranger. Enfin, l'accent a été mis et le sera encore en 1994, auprès de nos postes consulaires, sur la politique d'information de nos communautés à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Jeffray Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4624

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1993, page 2270

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3302